NATIONS
UNIES

Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2008/L.4
10 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Vingt-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2008

Point 4 de l'ordre du jour
Mise au point et transfert de technologies

Mise au point et transfert de technologies

Projet de conclusions présenté par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont accueilli favorablement l'élection de M. Jukka Uosukainen (Finlande) en qualité de Président et de M. Arthur Rolle (Bahamas) en qualité de Vice-Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2008, ainsi que la désignation par les Parties d'experts qui siègeraient au sein du GETT en 2008[1].

2. Le SBSTA et le SBI ont pris note de l'exposé oral du Président du GETT sur les conclusions des réunions du groupe tenues respectivement les 10 et 11 mars 2008 et les 29 et 30 mai 2008 à Bonn (Allemagne)[2].

3. Le SBSTA et le SBI ont approuvé le programme de travail évolutif sur deux ans du GETT pour 2008-2009[3] et ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt de recevoir les résultats des travaux du GETT. Ils ont constaté que la charge de travail du GETT était déjà lourde et ont invité celui-ci à ajuster son programme de travail si les organes subsidiaires le lui demandaient.

---

[1] FCCC/SB/2008/INF.1, annexe II.

[2] La première réunion spéciale s'est tenue les 10 et 11 mars 2008 et la première réunion ordinaire les 29 et 30 mai 2008, à l'occasion des vingt-huitièmes sessions des organes subsidiaires.

[3] FCCC/SB/2008/INF.1, annexe I.

GE.08-70578 (F) 110608 110608

4. Le SBSTA a approuvé le mandat du GETT visant à élaborer un ensemble d'indicateurs de résultats[4] que le SBI pourrait utiliser pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies[5], complété par l'ensemble de mesures énoncé à l'annexe I de la décision 3/CP.13, compte tenu des travaux connexes menés au titre de la Convention et par d'autres organismes compétents.

5. Le SBSTA a également approuvé le mandat du GETT visant à identifier, analyser et évaluer les ressources financières existantes et potentielles nouvelles et les mécanismes pertinents à l'appui de la mise au point, du déploiement, de la diffusion et du transfert d'écotechnologies vers les pays en développement.[6].

6. Le SBSTA a pris acte du rapport sur la réunion commune d'experts consacrée aux technologies d'adaptation aux changements climatiques[7]. Il a invité les Parties, lorsqu'elles étudieraient plus avant les activités ultérieures à mener dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, à tenir compte des informations figurant dans ce rapport.

7. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec le GETT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Initiative technologie et climat et le secrétariat, en ce qui concerne la mise à jour du manuel du PNUD intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Évaluer les besoins en matière de technologie dans l'optique des changements climatiques)[8]. Il comptait bien que la version actualisée du manuel serait disponible au début de 2009.

8. Le SBSTA a pris note avec satisfaction du soutien financier accordé par les Gouvernements britannique, danois, espagnol, japonais, norvégien et suédois ainsi que par la Commission européenne aux fins de la mise en œuvre du programme de travail du GETT, et a invité les Parties qui étaient en mesure de le faire à prêter leur concours financier à ce programme de travail pour qu'il puisse être mené à bien efficacement et en temps voulu.

9. Le SBSTA a décidé d'avancer la date de la réunion ordinaire du GETT, qui devait initialement avoir lieu à l'occasion des vingt-neuvièmes sessions des organes subsidiaires (décembre 2008), de façon que les travaux du groupe puissent progresser et que celui-ci puisse achever l'élaboration de ses rapports d'activité en temps opportun pour que ceux-ci soient soumis aux sessions en question. Il a accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement irlandais d'accueillir cette réunion en octobre 2008 à Dublin (Irlande).

10. Le SBSTA a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles à cet effet:

a) D'organiser la deuxième réunion ordinaire du GETT visée au paragraphe 9 ci-dessus; et

---

[4] FCCC/SBSTA/2008/INF.2, annexe I.

[5] Cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention.

[6] FCCC/SBSTA/2008/INF.2, annexe II.

[7] FCCC/SBSTA/2008/4.

[8] Gross R, Dougherty W and Kumarsingh K. 2004. *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change.* Document disponible à l'adresse Internet suivante: http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/TNAGuidelines.html.

b) D'organiser une deuxième réunion spéciale du GETT en rapport avec la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et la première partie de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (août 2008) afin de permettre au GETT d'avancer dans l'exécution de ses travaux sur cette question.